

DATE | **MERCREDI 22 JUIN 2022**

FINANCE

HORAIRE

COURS LPP DE BASE

(le matin)

CHF 280.-

8h30

9h30

COURS LPP CONTINU

(l'après-midi)

CHF 280.-

12h30

COURS LPP

BASE ET CONTINU

CHF 460.-

14h00

18h00

COURS LPP DE BASE

Café d'accueil

Début de la formation

Repas

COURS LPP CONTINU

Début de la formation

Cocktail dînatoire

INSCRIPTION & INFO

Jusqu'au 14 juin 2022 par retour du
bulletin ci-joint ou par mail

sferrari@coninco.ch

T 021 925 00 30

LIEU

Alpha Palmier

Rue Marterey 15

1005 Lausanne

CONTACTS ORATEURS

allea SA

Christophe Steiger

Rue Louis-Curtat 4

1005 Lausanne

T 021 614 80 60

christophe.steiger@allea.ch

www.allea.ch

Allvisa Services SA

Dominique Briguët

Seestrasse 6

8027 Zurich

T 021 318 74 51

dominique.briguet@allvisa-services.ch

www.allvisa-services.ch

CONINCO Explorers in finance SA

Adrien Koehli

Quai Perdonnet 5

1800 Vevey

T 021 925 00 33

akoehli@coninco.ch

www.coninco.ch

Berney Associés

Gregory Grieb

Rue du Nant 8

1207 Genève

T 058 234 90 89

ggrieb@berneyassociés.com

www.berneyassociés.com

PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

COURS DE FORMATION LPP BASE + CONTINU

MERCREDI 22 JUIN 2022
LAUSANNE

Organisé par



allea Ltd
Consultants and Actuaries

ALLVISA SERVICES

CONINCO 
Institutional finance

Berney Associés

MERCREDI 22 JUIN 2022

PROGRAMME

COURS LPP DE BASE (le matin)

LES LIENS ENTRE LES DIFFÉRENTS TAUX DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Un Conseil de fondation détermine la rémunération des avoies, le taux de conversion réglementaire et le taux technique. Ces taux déterminent la prudence ou l'ambition de l'institution de prévoyance et le niveau de solidarité entre actifs, nouveaux retraités et bénéficiaires de rentes. Nous étudierons l'interaction de ces paramètres et verrons comment les fixer.

Christophe Steiger, Associé, Expert en caisses de pensions CSEP
allea SA

LES CLÉS POUR MIEUX COMPRENDRE UN RAPPORT ANNUEL

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la Caisse de pensions. Il doit pour cela comprendre, maîtriser et interpréter les chiffres de son rapport annuel. Quelles sont les informations clés qu'il doit analyser ? Quelles sont les données de l'annexe qui sont percutantes ? Quels sont les éléments indispensables pour une prise de décision ?

Dominique Briguet, Gérant & Administrateur, Spécialiste en prévoyance professionnelle
Allvisa Services SA

COMPRENDRE LA COORDINATION DES ASSURANCES SOCIALES

Le développement se focalise sur le système suisse qui englobe l'ensemble des parties prenantes à toutes les strates de la société. En 1948, la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) entre en vigueur, et en 1985, la norme minimale pour la prévoyance professionnelle LPP, 2e pilier. Il sera abordé les défauts structurels et leurs coûts !

Olivier Ferrari, CEO
CONINCO Explorers in finance SA

LE CADRE LÉGAL DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

La connaissance du cadre légal est importante pour comprendre les buts, moyens et limites du système de prévoyance. Le système suisse est très diversifié, ce qui était un objectif de la Loi sur la Prévoyance Professionnelle entrée en vigueur en 1985. Cela entraîne parfois des confusions que nous essaierons de lever.

Gregory Grieb, Associé, Responsable département d'audit
Berney Associés

COURS LPP CONTINU (l'après-midi)

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES POSSIBLES DE L'INFLATION SUR VOTRE PORTEFEUILLE ?

Depuis plusieurs trimestres, l'Europe et les États-Unis enregistrent un niveau d'inflation largement supérieur à leur objectif de 2%. La Réserve fédérale américaine a initié la remontée de son taux directeur le 16 mars dernier pour tenter d'y faire face.

Quels impacts sur vos investissements et comment en profiter ?

Adrien Koehli, Directeur, Gestion institutionnelle
CONINCO Explorers in finance SA

LES PROCESSUS DE DÉCISION DANS UN CONSEIL DE FONDATION

Nous décidons tout le temps et pensons tous être bons dans nos évaluations. La vérité est que nous sommes tous sujets aux biais cognitifs tels que biais d'attention, de primauté, d'ancrage, de confirmation, de dissonance cognitive, de représentativité, de disponibilité, ...

Le Président, la taille du Conseil, la manière de présenter des consultants, le minutage des séances, la diversité des qualifications des membres, sont des éléments qui jouent un grand rôle dans les processus de décision.

Nous expliquerons quelques biais cognitifs et présenterons des pistes pour améliorer les processus de décision en évitant quelques pièges.

Christophe Steiger, Associé, Expert en caisses de pensions CSEP
allea SA

LA FISCALITÉ DANS LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Les fondations de prévoyance bénéficient d'une exonération fiscale.

Tant l'employeur que les assurés peuvent avoir des avantages fiscaux via par exemple des versements uniques à la réserve de contribution employeur, ainsi que des rachats individuels de prestations. Une optimisation des plans de prévoyance dans le respect des principes admis peut également améliorer sensiblement les effets fiscaux.

Comment peut-on agir de manière légale ?

Dominique Briguet, Gérant & Administrateur, Spécialiste en prévoyance professionnelle
Allvisa Services SA

L'ÉVALUATION DES PLACEMENTS IMMOBILIERS DÉTENUS EN DIRECT

Comprendre les dispositions légales et normatives en matière d'évaluation des placements en immobilier et maîtriser les principales méthodes d'évaluation en comparant notamment les avantages et inconvénients de chacune des méthodes. L'importance des paramètres et données de base retenus par l'expert immobilier et/ou le conseil de fondation.

Gregory Grieb, Associé, Responsable département d'audit
Berney Associés